

**ANNEXE A : p.2**

Préliminaire : Bref historique du site pyrotechnique de 1992 à 2024

Précisions sur les points soulevés dans l'Arrêté n°2024-DCPAFE-67 du 22 Février 2024

**ANNEXE B : p.3**

Suppression de la zone « S » et la voie de circulation

**ANNEXE C : p.4 à 6**

Bâtiment de stockage « K » d'une superficie de 9m<sup>2</sup> dans une clairière de 196 m<sup>2</sup>

**ANNEXE D : p.7**

Le dépôt de stockage pour les déchets pyrotechniques 60 m<sup>2</sup>

Empierrement 150 m<sup>2</sup>

**ANNEXE E : p.8**

Voierie

**ANNEXE F : p.9**

Extension du bâtiment « H2 » de 150m<sup>2</sup>

Extension du bâtiment « H4 » de 280m<sup>2</sup>

**ANNEXE G : p.10**

Situation du site à environ 900 m de la zone naturelle écologique, faunistique et floristique de type 1 « Basse vallée de la Baffarbière », à environ 1,6 km de la ZNIEFF de type 2 « Vallée du Graon et bois près de Champ saint Père » et à environ 3 km du site Natura 2000 « Marais poitevin ».

## ANNEXE A

### Préliminaire : Bref historique du site pyrotechnique de 1992 à 2024

#### 1992 – Un espace agricole martyrisé par le remembrement

Juin 1992, Planète Artifice fait l'acquisition du terrain en vue de créer un site pyrotechnique. L'ensemble des 13.64 ha a subi le remembrement : le terrain est nu, pas un seul arbre, plus un seul buisson !

#### Hiver 1993 – plantation de 7 200 arbres – création d'un bois

Nous créons un bois d'environ 5,5 ha en bordure de l'espace réservé au futur site pyrotechnique avec de jeunes plants d'essences locales, charmes et chênes (plantations réalisées avec le concours de la DDAF). Ce bois a aujourd'hui 30 ans.

#### Planète Artifices : « un site industriel dans un écrin de verdure »

Ce concept va guider pendant 30 ans notre stratégie et notre volonté de créer un site que nous voulons parfaitement intégrer dans son environnement naturel ...

Après avoir dessiné les futurs emplacements des bâtiments et créé la voirie, nous avons paysagé l'ensemble du site avec la création de bosquets composés uniquement de feuillus d'essences locales : chênes, charmes, érables, frênes ...etc. ... et avons créé des buissons d'aubépines et planté de nombreux arbres fruitiers.

#### De 1994 à 2024

- Plus de 3 000 arbres plantés ;
- Plus d'1 km de buissons.

#### Planète Artifices : un espace privilégié pour la biodiversité

Aujourd'hui le site Planète Artifices est un site remarquable, un espace privilégié pour la biodiversité, avec ses abris naturels, ses sous-bois, ses buissons protecteurs : un havre de paix pour la faune et la flore.

#### « Produits phytosanitaires » : inconnus chez Planète Artifices

Depuis plus de 30 ans, nous n'avons jamais utilisé un seul produit phytosanitaire : entretien mécanique du site, les sous-bois abritent des habitats naturels et les strates forestières ne demandent pas d'intervention pour l'entretien !



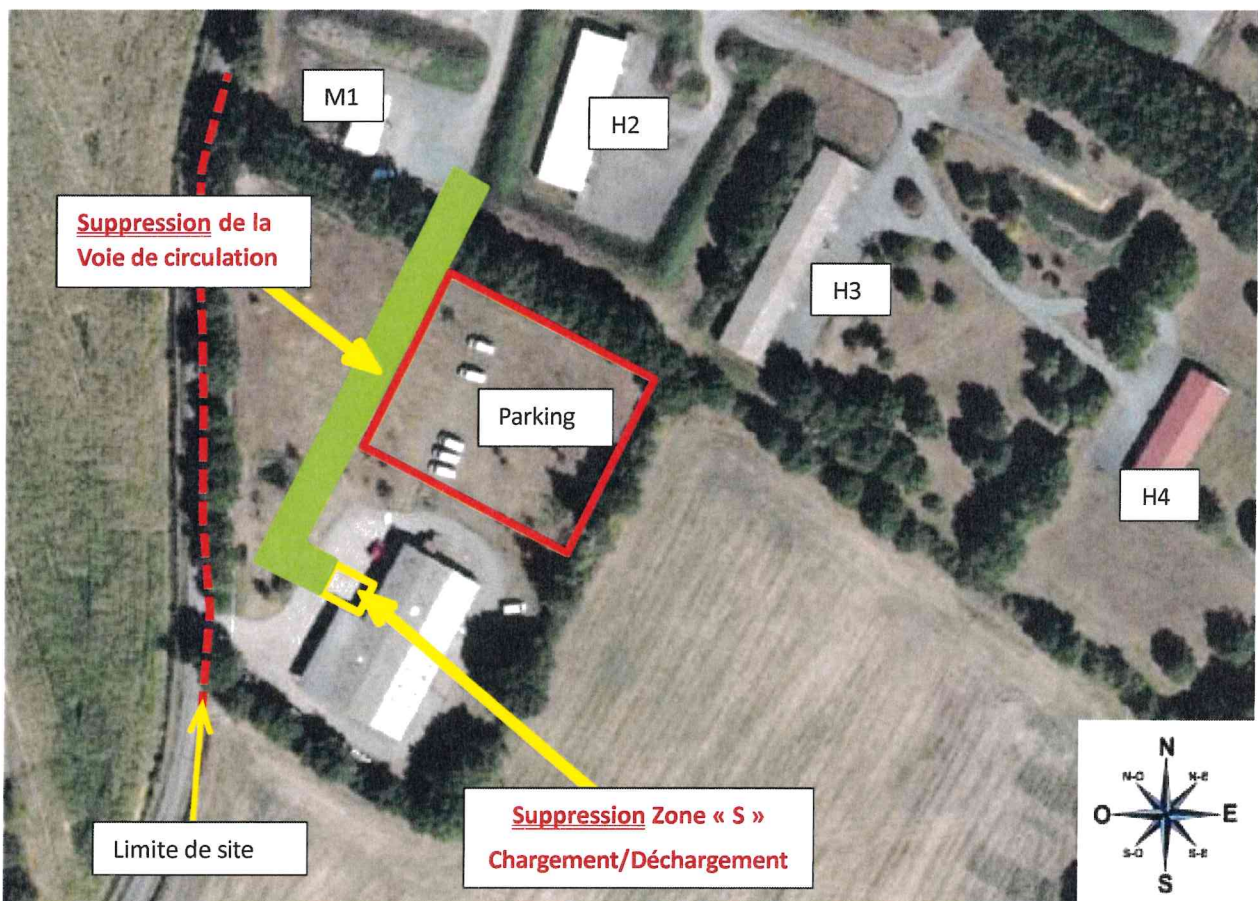
## ANNEXE B

### Suppression de la zone « S » et la voie de circulation

#### Précisions

Cette voie de circulation avait pour but de relier le site pyrotechnique à la zone « S » de chargement et déchargement

Comme nous l'indiquons dans notre courrier d'accompagnement nous avons décidé d'abandonner la création d'une zone « S » de chargement/déchargement (extérieure au site pyrotechnique) ce qui induit à la suppression de la voie de circulation car elle n'a plus d'utilité



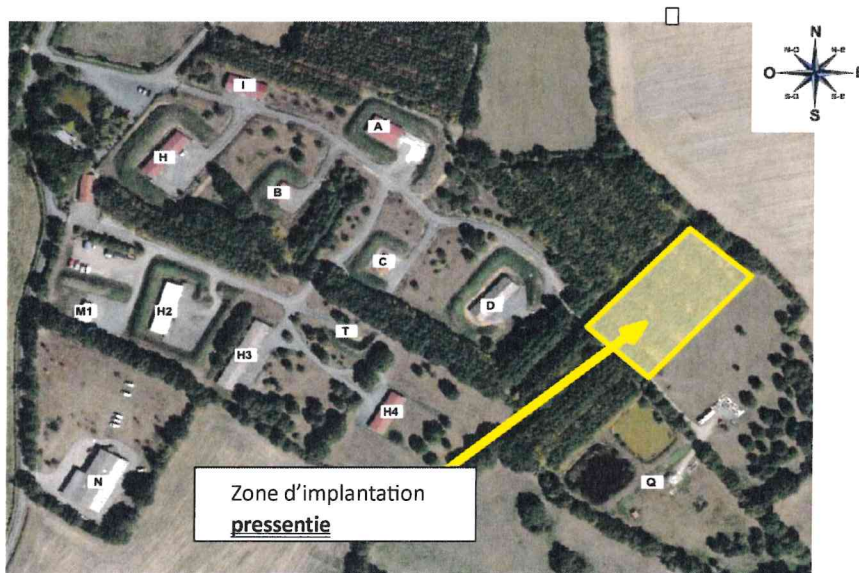
## ANNEXE C

Bâtiment de stockage « K » d'une superficie de 9m<sup>2</sup> dans une clairière de 196 m<sup>2</sup>

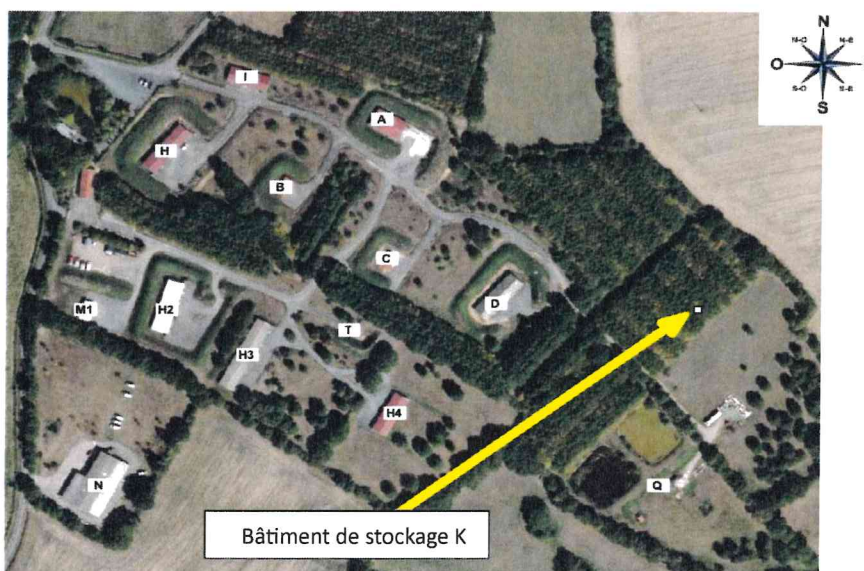
### Précisions

L'espace rectangulaire dessiné sur le plan « zone d'implantation pressentie » P7/44 de l'étude de faisabilité indique schématiquement le secteur où sera installé le dépôt.

Cet espace de 5 500m<sup>2</sup> ne correspond en rien à la réalité de l'implantation.



Bâtiment de stockage « K » sera de 9 m<sup>2</sup> (3m x3m), il se situera en lisière du bois (que nous avons planté). Pas de déboisement prévu, la clairière de 196 m<sup>2</sup> existe, une douzaine de chênes et charmes coupés (sur les 7 200 arbres que nous avons plantés).





# ANNEXES A LA DEMANDE DE REEXAMEN DE LA DEMANDE D'EXAMEN CAS PAR CAS N°2024-7578

## ANNEXE C

La voirie pour la Zone « K » est également existante, la bordure du bois est déjà desservie par une voie d'accès empierrée.



Zone « K » K vue d'ensemble



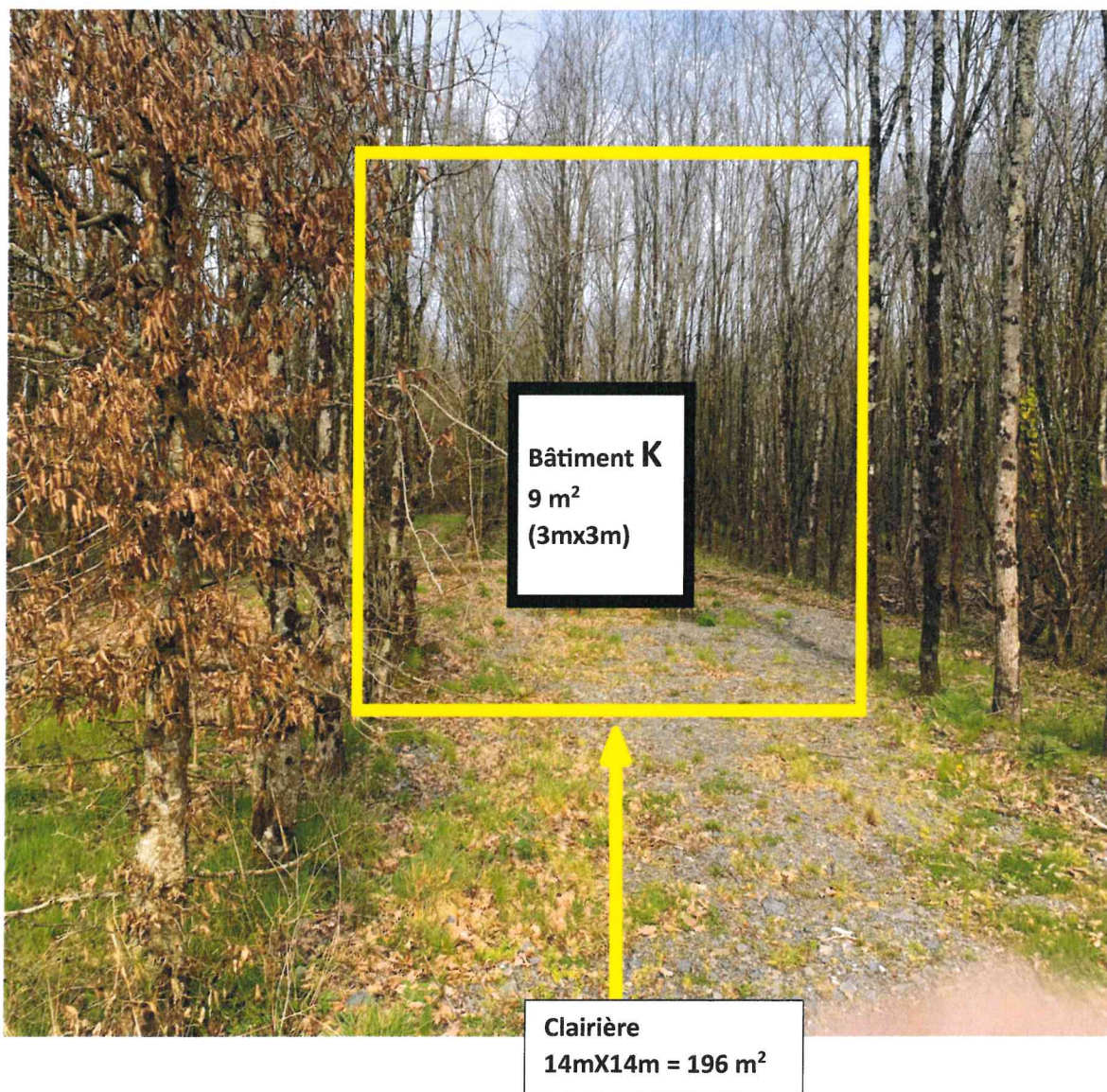
Zone « K » vue rapprochée





**ANNEXE C**

Zone « K » K Clairière et Bâtiment de stockage « K »



N.B. : Superficie du bois environ 5,5 ha



## ANNEXE D

### Le dépôt de stockage « L » pour les déchets pyrotechniques 60 m<sup>2</sup> – Empierrement 150 m<sup>2</sup>

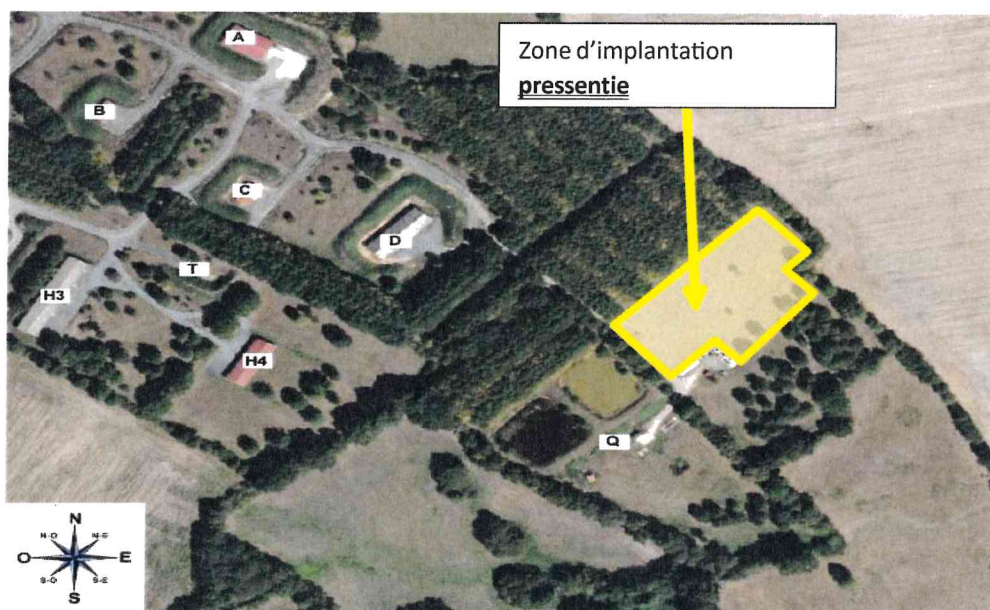
#### Précisions

L'espace dessiné sur le plan « zone d'implantation pressentie » P29/44 de l'étude de faisabilité indique schématiquement le secteur où sera installé le dépôt.

Ce dépôt de stockage de déchets inertes est aujourd'hui existant (un container maritime).

Il sera mieux aménagé avec le positionnement de 2 containers maritimes placés côte à côte : 2 X (12mX2.5m) = 60 m<sup>2</sup>.

Cet espace, ainsi que la voie d'accès sont actuellement empierrés. Il conviendra d'élargir cet emplacement avec un empierrage supplémentaire d'environ 150 m<sup>2</sup> sans incidence sur l'environnement.



Positionnement de  
2 conteneurs

## ANNEXE E

### Voierie

#### Précisions

Le projet ne prévoit aucun déboisement pour la voirie.

La voirie est déjà existante : voies d'accès empierrées ou voies en bicouche.

L'accès au bâtiment « K » est existant.

C'est une voie empierrée



L'accès au bâtiment « H2 » est existant.

C'est une voie en bicouche



L'accès au bâtiment « H4 » est existant.

C'est une voie en bicouche





**ANNEXE F**

Extension du bâtiment « H2 » de 150m<sup>2</sup>

Extension du bâtiment « H4 » de 280m<sup>2</sup>

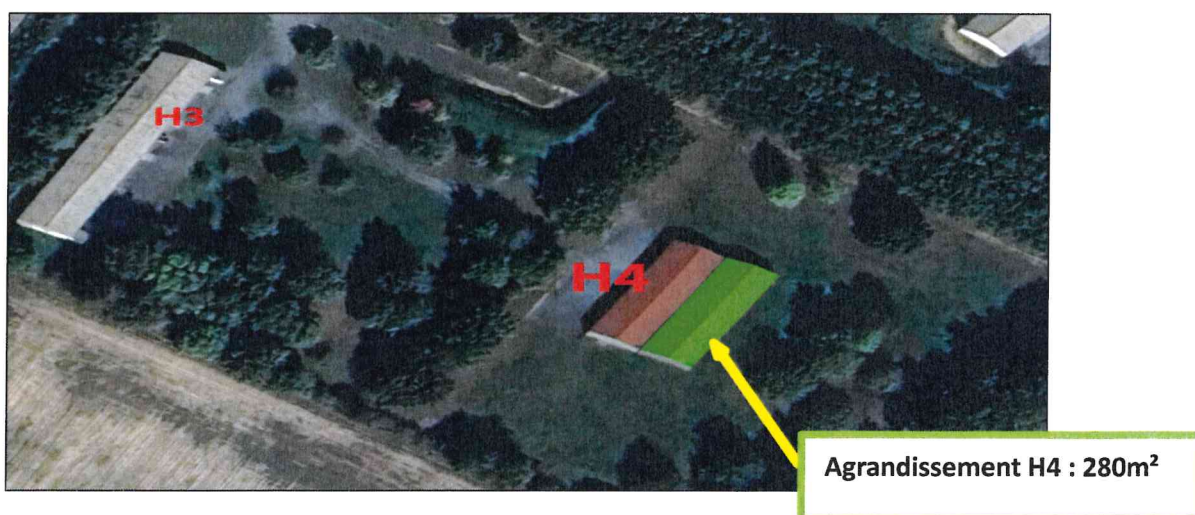
Précisions

Aucun déboisement prévu.

- L'agrandissement du « H2 » de 150m<sup>2</sup> sera implanté sur l'espace en bicouche déjà existant devant le bâtiment



- L'agrandissement du « H4 » qui sera implanté à l'arrière du bâtiment « H4 » se fera sur 280 m<sup>2</sup> de terre nue. Portant la surface globale du Bâtiment H4 à 560 m<sup>2</sup>.



**ANNEXE G : p.8**

Situation du site à environ 900 m de la zone naturelle écologique, faunistique et floristique de type 1 « Basse vallée de la Baffarbière », à environ 1,6 km de la ZNIEFF de type 2 « Vallée du Graon et bois près de Champ saint Père » et à environ 3 km du site Natura 2000 « Marais poitevin ».

Précisions

Revue sur le nouveau Cerfa